



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/2026

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie	X	
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude		X
TAUZY Lydia		X	STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien		X			
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Lydia TAUZY pouvoir à François DESHAYES, Fabien DELMOTTE pouvoir à David DESCHAMPS, Claude LEBRET pouvoir à Patrick BROUTIN.

Secrétaire de séance : Xavier LONGA.

Absent sans procuration :

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	24	3	27	27/03/2026



L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil de constituer des commissions chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement à ce conseil. Au sein de ces commissions, composées exclusivement de conseillers municipaux, s'opèrent les discussions et les travaux préparatoires aux séances et aux délibérations du conseil municipal.

Ces commissions sont des organes de travail internes à la commune, qui peuvent être définies, le cas échéant, par le règlement intérieur du conseil municipal. Ce ne sont que des lieux de préparation, où s'élaborent des rapports à restituer en conseil municipal. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Conseil municipal est compétent pour en fixer le nombre, le caractère permanent ou non, et déterminer, par le vote, le nom des conseillers municipaux à y siéger.

Les différentes commissions municipales sont composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle. Il n'y a toutefois pas de méthode particulière pour opérer la répartition des sièges ; il appartient donc au conseil de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition politique de son assemblée ; chacune des tendances représentées devant pouvoir disposer d'au moins un représentant.

En ce qui concerne cette représentation, il propose de fixer le nombre de membres à huit (8) ; l'expérience montre que ce nombre est optimal, un nombre plus élevé risque de nuire au travail des commissions. Si l'on applique la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, elle attribue pour une commission de 8 personnes :

6 sièges pour la liste de Monsieur François DESHAYES

2 sièges pour la liste de Monsieur Claude LEBRET

Nombre de personnes :	8
Liste de Monsieur DESHAYES :	6 sièges
Liste de Monsieur LEBRET :	2 sièges

Chaque groupe pourra disposer d'un suppléant qui ne pourra siéger qu'en cas d'absence du titulaire.

Le Maire est Président de droit des commissions et procède à leur convocation. Pour pallier un éventuel empêchement ou une absence de celui-ci, président de séance, il convient, dès la première réunion de chaque commission, de désigner un vice-président.

La première convocation des commissions a lieu dans les 8 jours qui suivent la nomination des conseillers dans lesdites commissions, ou, à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui la composent.

Pour les convocations suivantes, il n'existe pas de règle de délai, de même que les réunions ne sont pas astreintes aux règles de quorum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE le nombre des commissions municipales à 17, réparti comme suit :**

- 1 - Commission Urbanisme, PLU
- 2 - Commission Travaux Bâtiments
- 3 - Commission Grands Projets
- 4 - Commission Vie Scolaire, Petite Enfance et Village des Enfants.
- 5 - Commission Conseil Municipal des Enfants – CME
- 6 - Commission Finances
- 7 - Commission Santé
- 8 - Commission Famille, Affaires Sociales, Solidarité entre les générations, Logement
- 9 - Commission Vie Associative, Communication et Bibliothèque
- 10 - Commission Animation et Relation avec les Commerçants et artisans
- 11 - Commission Transition Écologique
- 12 - Commission Voirie, Circulation, Réseaux, Assainissement, Espaces Verts et Services Techniques
- 13 - Commission Sécurité des Biens et des Personnes
- 14 - Commission Contrôle Impôts Directs
- 15 - Commission Contrôle des Listes Electorales
- 16 – Commission Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 17 – Commission d'Appels d'Offres



- DÉSIGNE les membres des commissions comme présenté dans le tableau ci-dessous

NATURE DE LA COMMISSION	MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMISSION URBANISME - PLU	X. LONGA – E. ROFINNI – I. PIGEON – F. DELMOTTE – L. TAUZY L. LEMYZE - N. STOKWIELDER – P. BROUTIN <i>Suppléants</i> : J. GRIMALDI
COMMISSION TRAVAUX	X. LONGA - J. GRIMALDI - D. DESCHAMPS – L. TAUZY - J. MARCHE L. LEMYZE - P. BROUTIN – C. LEBRET <i>Suppléants</i> : T. BARGUE
COMMISSION GRANDS PROJETS	X. LONGA – I. PIGEON – J. GRIMALDI – L. TAUZY – C. ROBIDET T. BARGUE - N. STOKWIELDER – P. BROUTIN <i>Suppléants</i> : V. LEMONNIER
COMMISSION VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET VILLAGE DES ENFANTS	N. DOUTRIAUX – C. ROBIDET - V. DROBIEUX – E. DELATOUR I. PIGEON - T. BARGUE - E. DARONDEAU – N. STOKWIELDER <i>Suppléants</i> : J. GRIMALDI
COMMISSION MUNICIPALE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS	N. DOUTRIAUX – I. PIGEON – C. ROBIDET - C. LACROIX V. DROBIEUX – F. DELMOTTE - E. DARONDEAU N. STOKWIELDER <i>Suppléants</i> : J. MARCHE
COMMISSION FINANCES	C. MONTARNAL - L. SARAGONI - V. LEMONNIER - J. GRIMALDI A. MOULA – L. TAUZY - P. BROUTIN - C. LEBRET <i>Suppléants</i> : X. LONGA
COMMISSION SANTÉ	I. PIGEON – C. ROBIDET – A. MOULA – G. LAFITTE – T. BARGUE S. ALCALDE - C. LEBRET – E. DARONDEAU <i>Suppléants</i> : C. LACROIX
COMMISSION FAMILLE, AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS, LOGEMENT	I. PIGEON – C. ROBIDET - C. LACROIX – G. LAFITTE – E. DELATOUR F. DELMOTTE - C. LEBRET – E. DARONDEAU <i>Suppléants</i> : N. DOUTRIAUX
COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION ET BIBLIOTHEQUE	L. SARAGONI – E. ROFFINI – A. MOULA – V. DROBIEUX – L. TAUZY G. LAFITTE - C. LEBRET - N. STOKWIELDER <i>Suppléants</i> : R. PIERDON
COMMISSION ANIMATION ET RELATION AVEC LES COMMERCANTS ET ARTISANS	L. SARAGONI - V. DROBIEUX - D. DESCHAMPS - L. LEMYZE – L. TAUZY – E. ROFFINI <i>Suppléants</i> : E. DELATOUR
COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE	V. LEMONNIER - L. LEMYZE - C. MONTARNAL – E. DELATOUR – N. DOUTRIAUX – T. BARGUE - N. STOKWIELDER E. DARONDEAU <i>Suppléants</i> : P. BROUTIN – J. MARCHE
COMMISSION VOIRIE, CIRCULATION, RÉSEAUX, ASSAINISSEMENT, ESPACES VERTS, SERVICES TECHNIQUES	R. PIERDON – I. PIGEON - D. DESCHAMPS – X. LONGA – L. TAUZY G. LAFITTE - N. STOKWIELDER – P. BROUTIN <i>Suppléants</i> : A. MOULA
COMMISSION SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	R. PIERDON – I. PIGEON – L. TAUZY – V. LEMONNIER – G. LAFITTE C. ROBIDET <i>Suppléants</i> : F. DELMOTTE
COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	L. SARAGONI – A. MOULA – V. LEMONNIER – L. TAUZY – V. DROBIEUX - C. MONTARNAL - P. BROUTIN – C. LEBRET <i>Suppléants</i> : N. STOKWIELDER – D. DESCHAMPS

Coye la Forêt, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Xavier LONGALe Maire,
François DESHAYES